

**André Turmel**

Direct 514-397-5141

aturmel@fasken.com

Le 12 juillet 2017

N° de dossier : 115805.00187/10887

## **PAR SDÉ ET PAR MESSENGER**

Me Véronique Dubois, Secrétaire

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse

800, place Victoria – 2e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

### **Objet : Observations de la FCEI**

Demande du Transporteur pour la création d'un compte de frais reportés relatif au remplacement d'un automatisme de sauvegarde et des systèmes de contrôle et d'acquisition de données au réseau de transport

**Dossier R-4006-2017**

---

Chère consœur,

La FCEI présente ses observations dans le présent dossier quant à la procédure d'examen de la demande de même que sur le fond du dossier.

### Sur la procédure d'examen de la demande

La Régie a publié l'avis aux personnes intéressées dans le présent dossier le 21 juin dernier et mentionnait qu'elle « traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier ». L'avis indiquait toutefois que les personnes intéressées pouvaient soumettre leurs commentaires au plus tard le 7 juillet 2017.

De manière étonnante, la Régie dans sa lettre du 28 juin a convoqué HQT à une séance de travail sans inviter les parties intéressées.

Ainsi, selon nos informations, ce n'est que par hasard, en consultant le site de la Régie, et à la toute dernière minute, que le représentant de l'AQCIE s'est présenté à cette séance.

La FCEI quant à elle n'a pas été en mesure de se présenter à cette séance de travail car elle n'en a pas été informée.

Nous croyons que dans ce type de dossier la Régie devrait en tout temps informer et inviter les parties intéressées habituelles à une telle séance ou, à tout le moins, à rendre visible cette invitation, dans les premières pages de son site internet sur la rubrique « Quoi de neuf ? » plutôt que seulement dans le dossier.


115805.00001/96498010.1

Sur le fond du dossier

La FCEI a pris connaissance du dossier, a discuté avec le représentant de l'AQCIE et a eu le bénéfice de lire leurs observations. La FCEI partage la position de l'AQCIE et considère que la demande de créer un compte de frais reporté doit être rejetée.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



André Turmel

AT/mb